



Changement du jugement de divorce pour la garde d'un enfant

Par **berpol**, le **02/05/2011** à **22:43**

Bonjour,

Suite à mon divorce prononcé le 3 mai 2010. LE jaf m'a confié la garde de mon fils qui aura 18 ans le 16 JUILLET 1993, or celui ci souhaite retourner vivre avec sa mère, il sera majeur dans quelques mois. Sa mère souhaite changer le jugement de divorce et mentionner que notre fils vit avec elle et bien sur ne plus me payer la pension alimentaire, mon fils est étudiant donc sans revenu. Mon ex m'affirme qu'il faut passer par un avocat (590 €), je ne tiens pas à encore payer un avocat, quelles solutions me proposez vous et quelles sont mes obligations vis à vis de la loi.

Merci beaucoup

Bonjour,

Je renouvelle ma question d'hier mon fils est né le 16/07/1993, il sera majeur bientôt, le jaf m'a accordé sa garde le 03 MAI 2010, avec une petite pension, il désire maintenant retourner vivre chez sa mère, quelles sont les formalités et démarches à effectuer ?

Merci.

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **00:42**

Il n'y a pas besoin d'avocat pour modifier un jugement concernant la résidence de l'enfant
Votre fils est majeur en 1993 ???